

## Groupe de travail DGAFP sur l'OTE du 4 octobre 2019 Intervention de la CFDT Fonctions publiques

Monsieur le Directeur,  
Monsieur le Préfet,

La CFDT souhaite vous faire part de ses remarques concernant le chantier de l'OTE à l'ouverture de ce groupe de travail.

Premièrement, nous nous interrogeons sur le statut de ce GT : sera-t-il un groupe de suivi de la réforme ? Quels sont ses objectifs et sa méthode de travail ? Quel sera sa fréquence de réunion ?

La CFDT considère que le projet de réforme de l'OTE répond d'abord à des objectifs budgétaires, puisque le Président de la République avait fixé à 50 000 le nombre de postes à supprimer côté État sur la durée du quinquennat. Cet objectif a été revu à la baisse depuis la crise sociale, mais les suppressions d'emplois se poursuivent.

La CFDT constate également que cette réforme fait partie de la réponse aux recommandations de la Commission européenne, « *qui pointe la trop forte dépense publique de la France* » sans interroger les spécificités d'un service public à la française qui a pourtant fait ses preuves : l'objectif validé par le gouvernement est une réduction de 3 points de la dépense publique sur le quinquennat.

Ces deux raisons majeures sont noyées par un discours plus large insistant sur « *la nécessité d'adapter les services publics à l'évolution de la société, à la nécessité de recentrer l'État sur ses missions fondamentales, sur la nécessité d'optimiser les services, sur les gains de productivité permis par le développement du numérique* ».

Dans ce contexte le Premier ministre a adressé aux administrations plusieurs circulaires (Juillet 2018 et Juin 2019 sur l'OTE août 2019 sur les SGC) précisant la feuille de route de la nouvelle organisation territoriale de l'État et l'organisation des services qui devait en découler.

La CFDT affirme que les services publics et les agents qui les font vivre, ont su évoluer avec la société et ont su dans leur grande majorité s'adapter et prendre les virages nécessaires au cours des 50 dernières années. Nous ne contestons pas la volonté politique de transformation des services si elle répond aux attentes des usagers et des agents.

Les français sont fortement attachés à leurs services publics, qui représentent pour beaucoup « le patrimoine de ceux qui n'en ont pas », et la contrepartie solidaire d'un haut niveau de prélèvements obligatoires.

La CFDT peut admettre que des évolutions soient nécessaires, voire souhaitables, mais n'admet pas qu'elles se mettent en place avec des biais de constructions qui pourraient s'avérer rédhibitoires. Sur chacun d'eux nous pourrions y revenir plus en détail au cours de nos échanges.

La CFDT veut vous alerter sur les difficultés déjà identifiées à ce stade :

- 1<sup>ère</sup> difficulté : la mise en place d'un calendrier intenable au regard des enjeux pour les services et les agents. La précipitation est source de confusions et de pilotage à vue.
- 2<sup>ème</sup> difficulté : l'absence de bilan de l'existant et notamment certaines réformes précédentes qui n'ont pas toutes réussi : notamment l'interministérialité avec les DDI depuis 2010, le plan PPNG... la mise en place des MSAP alors que vont se déployer les Maisons France Service.
- 3<sup>ème</sup> difficulté : le manque de coopération entre tous les ministères et leurs services déconcentrés qui devront s'en remettre aux décisions et arbitrages des Préfets de régions.
- 4<sup>ème</sup> difficulté : ce que nous qualifierons de misère du dialogue social avec les organisations syndicales représentatives, notamment celui de proximité, et le manque d'association des agents. La réforme ne réussira que si ses acteurs en sont partie prenante et se sentent respectés dans leurs missions et leurs conditions de travail.
- 5<sup>ème</sup> difficulté : l'absence d'étude d'impact sur un certain nombre d'aspects des propositions en débat, alors que des répercussions en termes de moyens RH vont être actées dès le budget 2020.

La CFDT attend des réponses claires sur :

- Sur la définition des missions que doivent assurer les services de l'État avant de penser les moyens-
- Sur la garantie aux citoyens d'un « bouclier de services public ».
- Sur le respect total des agents via la qualité de la gestion RH et la qualité du dialogue social. Nous avons beaucoup de sujets délicats sur ce point que nous pourrions vous présenter.
- Sur la gestion de l'immobilier et les regroupements de services dans certaines unités géographiques en lien avec la proximité à préserver.
- Sur la question importante de la dématérialisation des démarches en lien avec la fracture numérique.
- Les questions statutaires pour un certain nombre de catégories d'agent qui vont devoir se positionner dans ce nouvel environnement.
- Restructuration pas réorganisation.

Comme vous le voyez, nous entrons dans ce dossier avec beaucoup de réserves, la CFDT sera très attentive aux conditions de déploiement de cette réforme et vigilante sur la capacité des pouvoirs publics à conduire sa mise en œuvre avec toute l'attention nécessaire à porter aux agents et aux usagers.